

Département de l'Ain

Commune de Balan



**Délibération du conseil municipal
Séance du 4 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MEANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, François FERRETTI, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSY, Noémie BIMOS, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND, François GERENTET et Marie-Claire LIORET.

Excusés

avec pouvoir : Véronique BANCEL-FRANGIONE, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick BOUVIER
Corinne GAMBA, conseillère municipale, pouvoir donné à Éliane MARTINS
Stéphane PONTHEU, conseiller municipal, pouvoir donné à François FERRETTI
Michel TROSSELY, conseiller municipal, pouvoir donné à Jean-Pierre BURGHARDT
Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à Sébastien BUSSY

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Jean-Pierre BURGHARDT a été nommé secrétaire de séance.

2022-10-10 Indemnités versées à Messieurs MARON Thomas et Kévin.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Messieurs MARON Thomas et Kevin ont effectué un stage au sein du service technique de notre commune d'une durée globale de 12 semaines réparties sur l'année scolaire 2021-2022.

Il propose, au vu du travail effectué par Thomas et Kévin, de leur attribuer une indemnité d'un montant de 500 € chacun.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à verser :

- 500 € à Monsieur MARON Thomas
- 500 € à Monsieur MARON Kévin

Le 4 octobre 2022

Patrick MÉANT,
Le Maire

